



BIENVENUE

LIVRET DU CDD SAISONNIER



GROUPEMENT D'EMPLOYEURS MULTISECTORIEL 4 SAISONS
12 ROUTE DE NOGARO - 32 460 LE HOUGA
05 62 08 95 50 - 05 62 08 97 46



”

**CE N'EST PAS
PARCE QUE LES
CHOSSES SONT
DIFFICILES QUE
NOUS N'OSONS PAS,
C'EST PARCE QUE
NOUS N'OSONS PAS
QU'ELLE SONT
DIFFICILES**

“

SÉNÈQUE

SOMMAIRE

05 PRÉSENTATION

07 ASPECTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT VOTRE EMBAUCHE

- Contrat de travail
- Paie et déclarations France Travail
- Temps de travail
- Règles légales et protection sociale

09 ASPECTS ORGANISATIONNELS DE VOTRE MISSION

11 SANTÉ SÉCURITÉ

- La sécurité, un enjeu majeur pour le GE 4
Saisons
- Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- En cas de blessure ou d'accident du travail

12 NOTES PERSONNELLES

13 INFORMATIONS GÉNÉRALES

14 MÉMO



MOT D'ACCUEIL

Madame, Monsieur,

Vous êtes recruté.e par le GE 4 Saisons pour travailler au sein de la structure d'un des adhérents de notre Groupement d'Employeurs.

Ce livret a pour objectif de vous donner les informations essentielles pour favoriser une bonne intégration et de faire le lien avec votre employeur : le GE 4 Saisons.

Nous vous souhaitons donc une bonne mission et, pourquoi pas, la possibilité de travailler ensemble sur d'autres saisons, ou d'autres types de contrats.



ERIC LARRIEU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉSENTATION

CADRE DE RÉFÉRENCE

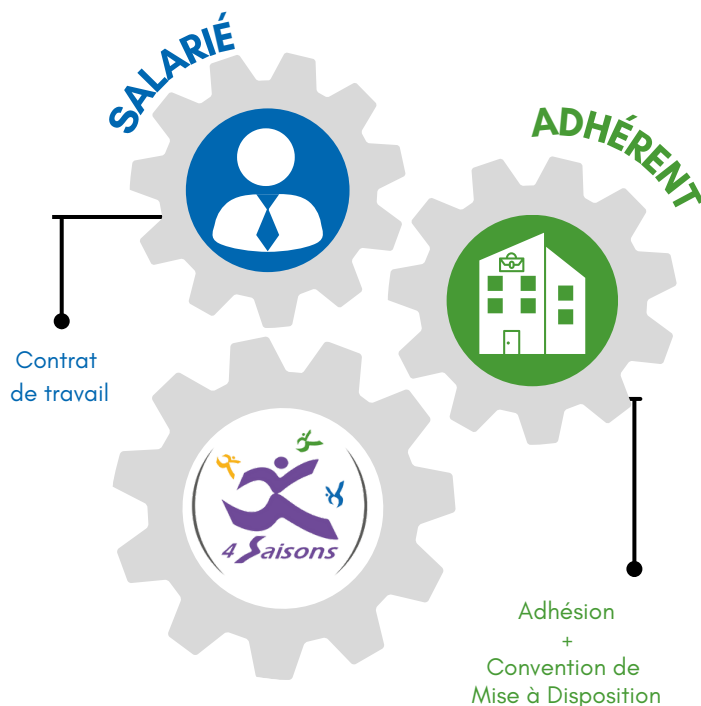
NOTRE VOCATION

Depuis plus de 20 ans, **des entreprises de tous secteurs d'activités** se regroupent au sein du Groupement d'Employeurs 4 Saisons pour **partager la mise à disposition de compétences** adaptées à leurs besoins.

Nous nous attachons à :

- être le partenaire dans l'organisation des métiers de nos adhérents,
- être actifs socialement et économiquement pour contribuer à une dynamique de développement du territoire,
- proposer une offre compétitive répondant aux besoins du territoire,
- optimiser le parcours professionnel de nos salariés.

4 Saisons s'appuie sur les savoir-faire et les capacités d'adaptation de ses salariés permanents (CDI) et aussi sur un important vivier de compétences spécifiques et polyvalentes, fidélisé chaque année grâce aux besoins de ses entreprises adhérentes.



NOTRE AMBITION

En s'appuyant sur une organisation structurée, 4 Saisons s'inscrit dans une démarche qualité. Cela nous permet d'accroître notre solidité et notre performance pour accompagner notre volonté de développement et nos ambitions :

Etre **reconnu** comme un **acteur incontournable de l'emploi** et être le **GE multisectoriel** de référence sur le **territoire**

S'orienter vers de nouvelles activités en **saisissant les opportunités du territoire**

Se différencier par la **qualité et le partage de la valeur**. Etre connus par **nos performances et nos valeurs**

Avoir des salariés **polyvalents et compétents**

Harmoniser performances sociales, valeurs humaines, productivité et rentabilité pour toutes les parties prenantes du Groupement

Promouvoir une **culture sécurité** en collaboration **avec les adhérents**

NOS VALEURS

Implication
Clarté Capacité d'adaptation Confiance
Ecoute Professionnalisme Echange Sécurité
Réactivité
Qualité du travail Travail en équipe
Excellence
Transparence

PRÉSENTATION

EN 2024

Le Groupement est administré par un **Conseil d'Administration**, co-présidé par Mme ROBIN Sylvie et M PARGADE Gérard et composé de **11 membres**.



Le GAEC DUBOSC ROBIN, représenté par **Sylvie ROBIN**

CO-PRÉSIDENTE



La SCEA DAUGAT, représentée par **Gérard PARGADE**

CO-PRÉSIDENT



L'U.C.A. ACTEO représentée par **Alain POUÉY**



La SCA LES VIGNERONS DU SAINT MONT représentée par **Sébastien FAURE**



L'EARL DE LA DOUZE, représentée par **Christophe RANDE**



La S.C.A. VIVADOUR représentée par **Caroline BETTINI**



Le GAEC DU LAURIER, représenté par **Murielle RIGAUD**

SECRÉTAIRE



La S.A.S. GSN SEMENCES représentée par **Cécile ORTAL**

TRÉSORIÈRE



L'U.S.C.A. PRODUCTEURS PLAIMONT représentée par **Stéphane BOUEILH**



Le **COMOP (Comité Opérationnel)** est composé de l'ensemble des salariés du siège administratif. Le COMOP se réunit une fois par mois afin de faire un point sur l'activité, les dossiers de chacun et les projets en cours.

Eric LARRIEU
Directeur

Sylvie ROBIN - Gérard PARGADE
Co-présidents

Fanny RAUCOULES
Chargée de communication

PÔLE RH-JQHSE

Tony FRANCHETTO
Responsable de Pôle

RH, Juridique, QHSE, Communication, Compétences et Carrières

Oliva SCAPIN
Responsable Carrières et Compétences

Margaux HUESO
Chargée de recrutement et relations adhérents

PÔLE ACTIVITÉS

Christelle LABOURGADE
Responsable de Pôle

Recrutement, Relations Entreprise, Mise à disposition

Bénédicte GABORIAUD
Chargée de recrutement et relations adhérents

Stéphanie NOEL
Chargée de recrutement et relations adhérents

SALARIÉS ADHÉRENTS

PÔLE FONCTIONS SUPPORTS

Rébecca BORIE
Responsable de Pôle

Comptabilité, Paie, Achats, Secrétariat

Stéphanie JOUFFRE
Secrétariat et Achats

Charlotte MARSON
Comptabilité et Paie

Caroline SOURDOIS
Comptabilité et Paie

UNE STRUCTURE AU SERVICE DE NOS ADHÉRENTS ET SALARIÉS

ASPECTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT VOTRE EMBAUCHE

CONTRAT DE TRAVAIL

4 Saisons a déclaré votre embauche auprès de la Mutualité Sociale Agricole : **MSA Midi-Pyrénées-Sud**.

La MSA est l'organisme social dont vous dépendez, pendant la durée de votre contrat, en matière de :

- Santé
- Prestations familiales
- Retraite
- Et action sociale

Un contrat de travail en double exemplaire va vous être remis ou envoyé : vous devez signer les 2 exemplaires et en retourner un à 4 SAISONS.

Votre contrat de travail est un CDD SAISONNIER à terme IMPRECIS (sans date de fin mais avec une durée minimale).

PAIE ET DÉCLARATIONS PÔLE EMPLOI

Vous êtes rémunéré à l'heure effectuée.

Exemple : Si vous avez travaillé 3 jours sur une semaine et que vos journées ont été de 6h, le temps rémunéré sera de 18h.

Les salaires sont versés par virement sur votre compte bancaire **le 10 du mois, correspondant au temps de travail effectué du 1er au 31 du mois précédent**.

Exemple : Contrat du 27 juin au 20 juillet.

Les heures effectuées entre le 27 juin et le 30 juin seront rémunérées le 10 juillet et les heures effectuées entre le 1er juillet et le 20 juillet seront rémunérées au 10 août.

Votre bulletin de paie vous est envoyé par courrier à l'adresse postale que vous nous avez indiquée lors de votre inscription.

A la fin de votre contrat de travail, vous recevrez en fin de mois la paie correspondant à vos dernières heures effectuées ainsi que :

- Votre bulletin de salaire,
- L'équivalent de 10 % des montants correspondants à vos salaires relatifs à ce contrat au titre de vos congés payés,
- Votre reçu pour solde de tout compte,
- Votre certificat de travail,
- Votre attestation France Travail (EXEMPLAIRE UNIQUE à conserver),
- Le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation).

ASPECTS ADMINISTRATIFS CONCERNANT VOTRE EMBAUCHE

Pour ceux qui actualisent mensuellement leur situation à **France Travail**, vous devez **ATTENDRE DE RECEVOIR VOTRE BULLETIN** pour déclarer le nombre d'heures et la rémunération correspondante au mois.

Si toutefois vous n'avez pas ces différents éléments avant la date de déclaration des heures à France Travail, vous pouvez vous adresser à l'accueil des 4 SAISONS.

TEMPS DE TRAVAIL

En cas d'absence, prévisible ou non, de retard ou d'une volonté de rompre votre contrat de travail vous devez **IMPERATIVEMENT** prévenir le service administratif du GE 4 Saisons et vos responsables dans l'entreprise adhérente, dès lors que vous êtes en mesure de le faire.

Afin d'attester de votre présence et du temps de travail effectué, vous devez renseigner **un relevé d'heures** :

- Soit l'adhérent consigne vos heures dans un logiciel (cas pour PLAIMONT- VIVADOUR semences et COUSSO),
- Soit vous devez remplir une feuille de relevé d'heures hebdomadaire signée par vous-même et l'adhérent puis la remettre à votre responsable. Cette fiche doit être remise auprès du service administratif au plus tard le lundi de la semaine suivante.

RÈGLES LÉGALES ET PROTECTION SOCIALE

En tant que salarié.e de 4 Saisons, vous dépendez de la **Convention Collective Nationale de la Production Agricole et CUMA du 15 septembre 2020 et/ou de la Convention Collective des exploitants agricoles, ETAR et CUMA du Gers** dans leurs dispositions étendues et donc des droits et obligations qui en découlent.

En ce qui concerne votre couverture prévoyance, vous êtes affilié à l'organisme **AGRIPREVOYANCE** :

- Dès le premier jour de votre embauche au titre de garantie décès,
- Dès 3 mois d'ancienneté au titre de garantie d'incapacité de travail temporaire (maladie) et permanente,
- Concernant la complémentaire santé (mutuelle), dès le 1er jour de contrat de travail avec 4 Saisons, vous êtes affilié à l'organisme **VERSPIEREN**.

ASPECTS ORGANISATIONNELS DE VOTRE MISSION

Vous devez vous référer à **l'organisation de l'adhérent**, ou de votre chef d'équipe, et aux horaires qui vous ont été fixés puis voir avec votre responsable l'organisation de votre mission.

L'adhérent ou votre chef d'équipe est votre interlocuteur privilégié, c'est lui qui définit :

- Le travail à réaliser, sa qualité et ses cadences,
- Les horaires de travail et les temps de pause,
- La fin de la mission.

Afin de permettre un bon fonctionnement, nous vous demandons de **respecter strictement les horaires définis** avec votre responsable (adhérent ou chef.fe d'équipe 4 Saisons).



ASPECTS SÉCURITÉ

POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DE VOTRE ÉQUIPE

Lors de votre ou vos missions, vous êtes tenu de :

- Respecter le règlement intérieur de 4 Saisons ainsi que celui de l'entreprise adhérente s'il existe,
- Respecter les consignes de sécurité (règlement intérieur, affichage, formation au poste de travail ...),
- Respecter les dispositifs de protection collective,
- Utiliser les équipements de protection individuelle obligatoires (EPI) et porter une tenue adaptée,
- Utiliser le matériel uniquement pour l'usage auquel il est destiné,
- Signaler toute situation dangereuse à votre responsable,
- Respecter les interdictions de fumer.

La consommation d'alcool et de stupéfiants sur le lieu de travail est strictement interdite.

En cas d'allergies, notamment aux piqûres d'insectes, ou si vous suivez un traitement médical, merci d'en avertir votre chef(fe) d'équipe et de vous munir des traitements adaptés.

Si vous êtes amené à conduire un véhicule appartenant au GE 4 Saisons, ou lorsque vous covoiturez, nous vous demandons de bien vouloir



respecter les règles formulées par le Code de la route (port de la ceinture, limitation de vitesse, interdiction de conduire sous influence d'alcool et de drogue).

Pour la saison de la castration, le Groupement d'Employeurs 4 Saisons fournit des collations. Si vous présentez des allergies alimentaires, nous vous invitons à le signaler auprès de votre chef(fe) d'équipe. En cas de risque allergène, nous vous recommandons de vérifier, avant de les consommer, la composition des collations fournies par le Groupement.

Vérifiez que vous êtes bien vacciné contre le tétanos (rappel datant de moins de 10 ans) et ayez toujours sur vous votre carte de vaccination.

Les chef(fe)s d'équipes ne sont pas habilités à vous délivrer des médicaments.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Les EPI font partie intégrante de la tenue de travail. **LEUR PORT EST OBLIGATOIRE.**

Leur rôle est de protéger la santé du salarié contre ce qui est dangereux dans le cadre de son travail.

Remarque : En cas d'usure avancée ou si votre EPI a subi un choc, contactez l'accueil pour procéder à son remplacement.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

EN CAS DE BLESSURE OU D'ACCIDENT DU TRAVAIL

Si vous êtes victime d'un accident, ayez le réflexe de le déclarer !

Tout accident doit être déclaré au GE 4 Saisons dans les 24 heures impérativement.

Si vous êtes témoin d'un accident du travail, gardez votre calme et ayez les bons réflexes.

Suivez la procédure indiquée dans le document **Fiche Réflexe Accident du Travail** (D-SUPRH01) qui vous est remis avec le livret d'accueil.

15

SAMU

17

**POLICE
GENDARMERIE**

18

POMPIERS

112

**TOUTES
URGENCES**

**CENTRES ANTIPOISON :
BORDEAUX : 05.56.96.40.80
TOULOUSE : 05.61.77.74.47**

EN CAS D'ABSENCE

Toute absence doit être signalée le jour même à votre responsable et au GE 4 Saisons.

Tout arrêt maladie doit être justifié par un certificat médical.

Pour toute question concernant votre protection sociale (indemnités maladie, envoi arrêt de travail ...), sachez que vous êtes affiliés à la **Mutualité Sociale Agricole** :

MSA MP Sud

31064 Toulouse Cedex 09

INFORMATIONS GÉNÉRALES

NOS RÉFÉRENTS

PÔLE ACTIVITÉS



CHRISTELLE



BENEDICTE



MARGAUX



STEPHANIE

PÔLE RH QHSE



TONY



OLIVIA



FANNY

PÔLE FONCTIONS SUPPORTS



REBECCA



CHARLOTTE



STEPHANIE



CAROLINE

MÉMO

**Nos bureaux sont ouverts au public sur RDV :
contactez-nous du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h30**

Groupement d'Employeurs 4 Saisons



12 route de Nogaro
32 460 Le Houga



05 62 08 95 50
Fax : 05 62 08 97 46



contact@4-saisons.com
www.4-saisons.com

SUIVEZ-NOUS



WWW.4-SAISONS.COM